

St Sulpice

Dans l'Oise, entre Beauvais / Méru et Noailles / Auneuil

39ème Brocante

1er Mai 2025

130 à 150 exposants

Le **CASS** vous propose :

Buvette et restauration rapide dès le matin
(Alcool à consommer avec modération)

Manège et jeux pour les tous petits

Votre réservation n'est valide que si vous avez :

- Fourni TOUS les documents demandés
- Régulé la somme due
- Aucun remboursement en cas d'annulation

Nos coordonnées :

Culture Animation Saint-Sulpice

Mairie (CASS Brocante) - 29 Rue de la Gare - 60430 Saint-Sulpice

Courriel : brocantestsulpice60@outlook.fr **Mobile :** 07 69 59 68 22



 Ne pas jeter sur la voie publique - Merci

Documents à fournir pour l'inscription

PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
Bulletin d'inscription renseigné	Bulletin d'inscription renseigné
Attestation sur l'honneur Renseignée et signée	Copie de : <ul style="list-style-type: none">• Extrait du Kbis ou immatriculation au répertoire des métiers ou déclaration INSEE (auto-entrepreneur)• Carte de commerçant ambulant
Copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)	
Paiement en fonction du métrage : <ul style="list-style-type: none">• Chèque à l'ordre de Culture Animation Saint-Sulpice• En ligne• Espèce, sauf par envoi postal	Paiement en fonction du métrage : <ul style="list-style-type: none">• Chèque à l'ordre de Culture Animation Saint-Sulpice• En ligne• Espèce, sauf par envoi postal

Règlement

A votre arrivée :

PRESENTER l'autorisation du Maire qui vous a été envoyée

Sur votre stand :

- AFFICHER l'autorisation du Maire qui vous a été délivrée
- SAVOIR que le particulier ne peut participer qu'à deux brocantes par an
- VOUS SOUMETTRE aux contrôles des organisateurs
- GARDER un seul véhicule motorisé ou une remorque par stand (si espace sécurisé le permet)
- NON UTILISATION de véhicules motorisés dans la brocante entre 8h et 17h
- RESPECTER les normes de sécurité demandées par les organisateurs

Lors de votre départ :

- REMPORTEZ la TOTALITE de vos déchets, nous ne mettons pas à disposition de sac poubelle
- RESPECTER le sens de la circulation qui vous sera indiqué pour quitter la brocante

Sont interdits à la vente, toutes substances illicites, les contrefaçons, les animaux vivants et les armes

BULLETIN D'INSCRIPTION

À transmettre à la Mairie de St-Sulpice

MAIRIE

En indiquant : CASS - Brocante du 1er mai

Impérativement avant le 25 avril 2025

Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date

NOM Prénom :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Courriel (mail) :		
Téléphone :		

Pour des raisons de sécurité, tous les espaces ne permettent pas de recevoir des tonnelles ou des camions - Pour une meilleure organisation merci de bien vouloir nous préciser vos besoins spécifiques - Attention 1 seul véhicule motorisé ou remorque est autorisé par stand :

--

Longueur réservée
en mètres

--

Habitant St-Sulpice	3 € le m
Non habitant St-Sulpice	5 € le m
Professionnel	5 € le m

Total en €

--

Paiement (entourer votre moyen de paiement)

- Par chèque à l'ordre de « Culture Animation Saint-Sulpice »
- En espèce (n'envoyez pas d'espèce par la poste)
- En ligne (Scanner ce QR code)



EMPLACEMENT HANDICAPÉ

N° Carte Handicapé :

--

PROFESSIONNELS

N° RCS ou
unique

--

Délivré par

--

Type de marchandises proposées à la vente (doit correspondre à l'activité déclarée officiellement)

--

PARTICULIERS

LISTE DES OBJETS PROPOSES A LA VENTE

Cochez la catégorie qui vous concerne

Appareils électro-ménager		Disques, cassettes, CD, DVD	
Appareils informatiques		Jeux et jouets divers	
Appareils audio		Livres, revues, BDs, affiches	
Appareils vidéo et TV		Mobilier, vaisselles, bibelots	
Appareils jeux vidéo		Outillages divers	
Appareils photographiques et optiques		Outillages électriques	
Appareils et équipements de sport		Outillage de jardinage	
Appareils de téléphonie		Ustensiles et matériels divers	
Bicyclette, patinette, skate-bord		Vêtements, linge	
Autres à préciser			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur (voir mon identité au recto de cette page) :

- n'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés
- vendre exclusivement des objets personnels et usagers,
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal)

J'atteste également que toutes les informations que j'ai inscrites sur ce bulletin et que les documents que j'ai fourni sont exacts.

Signature

A

Le

--